

pas de temps à perdre. La mort allait bientôt l'emporter sur l'énergie de cet homme qui n'avait vécu depuis la fondation de la conférence que pour prodiguer son temps et ses soins aux pauvres. Je lui parlai de la mort et cette triste nouvelle qui en effraie tant d'autres, laissa le calme le plus parfait sur sa figure. Je semblais lire dans cette sérénité ce mot de Saint Paul : " Ce m'est un gain de mourir." Il reçut les derniers sacrements avec la foi du chrétien qui a confiance en Celui qui saura récompenser même un verre d'eau donné en son nom. Je n'oublierai jamais le moment où il reçut le saint viatique ; on l'eut dit assisté d'en haut, comme lui-même avait rempli ce ministère dans la personne des pauvres. On récite les prières des agonisants. Il répond lui-même. Bientôt sa voix s'éteint, puis un dernier soupir se perd dans les invocations si touchantes des prières de l'église. L'âme d'un homme de bien venait de s'envoler pour recevoir aux pieds du trône de Dieu la clémence que lui-même avait exercée, car il est dit : " Bienheureux les miséricordieux parce qu'ils obtiendront miséricorde " ; mais ce qui me frappa le plus c'est que la figure de ce vieillard couverte de rides, qu'un dur labeur avait défigurée prit instantanément l'expression la plus suave que j'ai jamais rencontrée. C'est que sa mort avait été celle du juste. Ce monsieur était le bien regretté Edouard Milotte, qui fut président grand nombre d'années, de la conférence Notre-Dame, section française. Sa mémoire est en honneur parmi nous, elle est bénie par tous ceux qu'il a si généreusement secourus.

Jusqu'à l'année 1878 les conférences françaises de tout le diocèse d'Ottawa étaient unies aux conférences de langue anglaise, sous la direction générale d'un seul conseil particulier. A la suite des procédés préliminaires nécessités en pareil cas, le Conseil Général de Paris, par un arrêté daté du 3 mars 1878, institua un conseil particulier français qui se mit sous le vocable et le patronage de Saint-Louis, roi de France. Le Conseil Saint-Louis exerce sa juridiction sur la ville et le diocèse d'Ottawa, pour toutes les conférences de langue française agrégées à la société d'après les règles et usages de l'institution. M. J. C. Taché, député-ministre, en fut le président jusqu'au 22 janvier 1882, époque où il se démit de cette charge, vu l'état de sa santé et la nature de